

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Retour de S. A. S. le Prince Souverain.
Dîner en l'honneur de M. Pittalis, ancien Consul d'Italie à Monaco.
Déjeuner en l'honneur des Officiers de la Marine française.
Visite de Sa Majesté Gustave V, Roi de Suède.
Déjeuner en l'honneur des Membres du Conseil de Révision Judiciaire.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine accordant une Médaille d'honneur.
Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nomination du Secrétaire du Parquet Général.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul.
Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.
Arrêté ministériel portant autorisation d'exercer la médecine.
Arrêté ministériel autorisant un médecin à exercer sa profession.
Arrêté ministériel fixant le retour à l'heure d'été.
Arrêté municipal concernant la Bataille de Fleurs.

CONSEIL COMMUNAL :

Résultat des Elections.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Vacances de Pâques dans les Etablissements d'Enseignement.
Enquête de commodo et incommodo.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête de Bienfaisance de la Colonie Française.
Visite de S. A. S. le Prince Souverain et de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre à l'Exposition Canine.
Remise de distinctions honorifiques au Lycée de Monaco.
Société des Conférences. — Les poètes et romanciers français de Belgique, par M. Vander Moëse; La Bretagne, par M. Pauchard.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Saison d'Opéra: Le Chevalier à la Rose; Obéron; La Fille du Régiment (deuxième acte).

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 16 décembre 1926.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain est rentré dans la Principauté, vendredi dernier, par le train de luxe de 14 h. 47.

S. A. S. le Prince Souverain avait convié à dîner, vendredi soir, M. le Comm. Pittalis, Consul d'Italie, qui doit quitter le poste de Monaco pour occuper de hautes fonctions au Ministère des Affaires Étrangères à Rome.

S. A. S. le Prince Louis II était assisté de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre.

Étaient présents à ce dîner: S. Exc. le Ministre d'État; M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur de S. A. S. la Princesse Héritière; M^{me} Frampton; le Général Roubert, premier Aide de camp; M. le Conseiller privé A. Fuhrmeister, Directeur du Cabinet Civil; le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance du Prince Souverain.

Avant le dîner, Son Altesse Sérénissime a remis à M. Pittalis les insignes de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

A l'occasion de la Fête de bienfaisance de la Colonie Française, S. A. S. le Prince Souverain a offert un déjeuner en l'honneur des Officiers du croiseur-cuirassé *Mulhouse* venu à Monaco pour rehausser l'éclat de la solennité.

S. A. S. le Prince Louis II avait à Sa droite: S. A. S. le Prince Pierre; le Capitaine de frégate Defforges; le Médecin de 1^{re} classe Maubourguet.

A la gauche du Prince Souverain étaient placés: M^{me} Frampton; le Capitaine de corvette Couillaud; M. René Castéran, Vice-Consul de France.

S. A. S. la Princesse Héritière était assise en face de S. A. S. le Prince Souverain, ayant à Sa droite: M. le Baron Pieyre, Consul Général de France; l'Ingénieur-Mécanicien principal Bouisson; le Comte d'Aurelles de Paladine, Attaché au Consulat Général de France.

Madame la Princesse Héritière avait à Sa gauche: S. Exc. M. le Comte de Maleville, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince près le Gouvernement de la République Française; le Lieutenant de vaisseau Cornet et le Général Roubert, premier Aide de camp du Prince Souverain.

M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince, et le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance, assistaient également à ce déjeuner.

Avant le déjeuner, Son Altesse Sérénissime a remis les insignes de Commandeur de Son Ordre de Saint-Charles au Capitaine de frégate Defforges. Le Prince a ensuite remis la croix d'Officier au Capitaine de corvette Couillaud et à l'Ingénieur-Mécanicien principal Bouisson, et la croix de Chevalier à M. le Vice-Consul Castéran.

S. M. le Roi Gustave V de Suède a fait visite, mardi à 15 h. 30, à S. A. S. le Prince Souverain.

Les honneurs militaires ont été rendus à Sa Majesté par le poste du Palais.

A sa descente de voiture, dans la Cour d'honneur, S. M. le Roi de Suède, a été reçu par le Capitaine Bernard, Commandant du Palais, et par le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance de S. A. S. le Prince.

Sa Majesté quittait le Palais à 16 heures.

S. A. S. le Prince Souverain a offert, mardi, un déjeuner en l'honneur des Membres du Conseil de Révision Judiciaire de la Principauté.

S. A. S. le Prince avait à Sa droite: M^{me} Frampton; MM. Raoul Audibert, Premier Président de la Cour d'Appel; J. Maurel, Vice-Président de la Cour d'Appel; de Monseignat, Conseiller à la Cour d'Appel.

A la gauche du Prince Souverain, étaient placés: le Docteur Reymond; MM. Allain, Procureur Général; Lejeune, Président du Tribunal de Première Instance; le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet civil.

S. A. S. la Princesse Héritière, qui était assise en face de S. A. S. le Prince Souverain, avait à Sa droite: MM. le Secrétaire d'État Roussel, Directeur des Services Judiciaires; Huguet, Membre du Conseil de Révision judiciaire; P. de Villeneuve, Conseiller à la Cour d'Appel, et Mauran, Chef du Cabinet civil.

Madame la Princesse Héritière avait à Sa gauche: MM. Buteau, Président du Conseil de Révision judiciaire; Moré, Membre du Conseil de Révision judiciaire; L. Bellando de Castro, Conseiller à la Cour d'Appel, et le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance de S. A. S. le Prince Souverain.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 558.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'honneur de Première Classe est accordée à M. Josef Schmolcz, Régisseur au Service de S. A. S. le Prince Festetics, à Berzencze (Hongrie).

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Berzencze (Hongrie), le vingt-deux mars mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

LOUIS.

N° 559.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. François Pittalis, Consul d'Italie à Monaco, est nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

LOUIS.

N° 560

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Commandeur :

M. le Capitaine de Frégate Robert Deforges, Commandant le Croiseur *Mulhouse* de la Marine Française ;

Officiers :

M. le Capitaine de Corvette Marcel Couillaud, Commandant en second le Croiseur *Mulhouse* de la Marine Française ;

M. François-Louis Bouisson, Ingénieur-Mécanicien principal à bord du Croiseur *Mulhouse* de la Marine Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 561.

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Docteur Joseph Vivant, Président de l'Union des Intérêts français, de la Chambre Consultative des Intérêts économiques et de la Société Médicale de Notre Principauté, est promu au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 562.

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. René Castéran, Vice-Consul, chargé de la Chancellerie du Consulat Général de France à Monaco, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 564.

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 31 décembre 1926 ;

Vu le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jules-Alexandre-Louis Balestra, Commis-greffier, est nommé Secrétaire du Parquet Général, en remplacement de M. Codur, appelé à d'autres fonctions.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-sept mars mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 565.

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Francisco Henrique da Cunha est nommé Consul de Notre Principauté à Funchal (Ile Madère), Portugal.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-huit mars mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 567.

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission en date du 10 février 1927, par laquelle S. Exc. le Président de la République de Pologne a nommé M. Stanislas Jozefowicz, Consul Honoraire de Pologne à Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Stanislas Jozefowicz est autorisé à exercer les fonctions de Consul Honoraire de la République de Pologne à Monaco et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en la dite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit mars mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu l'Ordonnance Souveraine du 29 mai 1894 et l'Arrêté gouvernemental du 5 octobre 1894 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} avril 1921, modifiée par celle du 16 janvier 1922 ;

Vu la demande présentée, le 26 janvier 1926, par M. le Docteur Mercier Joseph-Robert, en vue d'être autorisé à exercer la médecine dans la Principauté ;

Vu le diplôme de Docteur en Médecine délivré à M. le Docteur Mercier, le 27 septembre 1923, par la Faculté de Médecine de Montpellier ;

Vu les propositions formulées, dans sa séance du 26 février 1927, par la Commission de Vérification des diplômes instituée par Arrêté ministériel du 29 avril 1921 ;

Vu la délibération, en date du 4 mars 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. le Docteur Mercier Joseph-Robert, est autorisé à exercer la médecine dans la Principauté.

ART. 2.

Il devra se conformer aux Lois et Ordonnances concernant sa profession, sous les peines de droit.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu l'Ordonnance Souveraine du 29 mai 1894 et l'Arrêté gouvernemental du 5 octobre 1894 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} avril 1921, modifiée par celle du 16 janvier 1922 ;

Vu la demande présentée le 24 février 1927, par M. le Docteur Settimo Henri-Emile, en vue d'être autorisé à exercer la médecine dans la Principauté ;

Vu le diplôme de Docteur en Médecine délivré à M. le Docteur Settimo, le 18 février 1927, par la Faculté de Médecine de Montpellier ;

Vu les propositions formulées par la Commission de Vérification des diplômes instituée par Arrêté ministériel du 29 avril 1921 ;

Vu la délibération, en date du 9 mars 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. le Docteur Settimo Henri-Emile, ancien interne des Hôpitaux de Nice, est autorisé à exercer la médecine dans la Principauté.

ART. 2.

Il devra se conformer aux Lois et Ordonnances concernant sa profession, sous les peines de droit.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu les Ordonnances Souveraines des 16 mars 1911 et 7 mars 1917 ;

Vu la délibération, en date du 23 mars 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Dans la nuit du 9 au 10 avril 1927, à vingt-trois heures, l'heure légale sera avancée de soixante minutes.

ART. 2.

L'heure normale sera rétablie le 1^{er} octobre 1927, à vingt-quatre heures.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu les Ordonnances sur la Police municipale ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A l'occasion de la Bataille de fleurs qui aura lieu le samedi 2 avril 1927, la circulation des voitures de toute nature et des tramways, est interdite à partir d'une heure trois quarts, jusqu'à cinq heures, sur tout le parcours clôturé du Corso, compris entre la place du Casino, les avenues du Boulingrin et la partie du boulevard des Moulins, comprise entre l'avenue de la Costa et l'avenue Saint-Michel.

La circulation dans l'enceinte clôturée est également interdite à partir de la même heure aux personnes non munies de cartes ; les habitants des maisons, villas et hôtels devant emprunter ce parcours ne pourront stationner sur la voie publique et se rendront à leurs maisons et sortiront à leurs risques et périls.

ART. 2.

Pendant la journée du 2 avril, il ne sera permis de jeter que des fleurs. La vente des bouquets ramassés à terre est absolument interdite, ainsi que celle des bouquets attachés au moyen de fil de fer et comportant des matières susceptibles de blesser les personnes.

Il est également interdit de lancer des bouquets avec violence sur les personnes ; le jet en parabole est seul permis. Il est expressément défendu de jeter des bouquets sur les carabiniers, les agents de police et les sapeurs-pompiers de service, ainsi que sur les cochers et les chevaux.

Une vérification spéciale sera faite chez les marchands de fleurs en ce qui concerne la confection de leurs bouquets.

Il sera procédé à la saisie de ceux montés en fil de fer ou matières solides.

ART. 3.

Il est interdit aux voitures prenant part à la fête de s'arrêter ou de stationner sur le parcours du Corso, de manière à interrompre la circulation.

Le jet de bouquets ne commencera qu'après le coup de canon à 2 heures 30 et devra complètement cesser après trois coups de canon qui seront tirés à cet effet à 5 heures du soir.

ART. 4.

Les contraventions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Monaco, le 30 mars 1927.

Le Maire,
ALEX. MÉDECIN.

CONSEIL COMMUNAL

Résultat des Elections Communales du 27 mars 1927

Electeurs inscrits.....	773
Votants.....	638
Bulletins blancs ou nuls...	5
Majorité absolue.....	317

Ont obtenu :

MM. Aureglia Louis.....	476 voix, <i>Elu.</i>
Bergeaud Paul.....	470 » »
Médecin Alexandre.....	462 » »
Rapaire Joseph.....	460 » »
Sangiorgio Georges.....	456 » »
Gastaud Théophile.....	454 » »
Jioffredy Pierre.....	453 » »
Blanchy Louis.....	452 » »
Reymond Jacques.....	452 » »
Rapaire Antoine.....	450 » »
Eymine Alexandre.....	449 » »
Otto François.....	447 » »
Settimo César.....	438 » »
Aureglia Laurent.....	419 » »
Gastaud Baptistin.....	395 » »
Bonaventure Félix.....	310 » »

AVIS & COMMUNIQUÉS

Les vacances de Pâques sont fixées de la manière suivante :

Lycée et Cours Secondaire de Jeunes Filles.

Sortie : le samedi 9 avril, à 16 heures ;

Rentrée : le lundi 25 avril, à l'heure réglementaire.

Ecoles Primaires (garçons et filles).

Sortie : le mercredi 13 avril, à 16 heures ;

Rentrée : le lundi matin 25 avril, à 8 heures.

Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Otto-Bruc Eugène, à l'effet d'être autorisé à installer un appareil frigorifique destiné à l'entretien d'une chambre froide, pour la conservation du lait et une chaudière à pasteurisation, au n° 9 de l'avenue Roqueville, à Monte-Carlo.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 29 mars courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de ces installations, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 29 mars 1927.

P. le Maire,
Un Adjoint, TH. GASTAUD.

ÉCHOS & NOUVELLES

Pour rehausser l'éclat de la fête donnée, sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince Souverain, par le Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, le Gouvernement français avait envoyé dans les eaux monégasques le croiseur-cuirassé *Mulhouse*.

Cet imposant navire jauge 5500 tonnes et compte 310 hommes d'équipage. Il est commandé par le Capitaine de frégate Defforges, ayant pour second le Capitaine de corvette Couillaud. Notons en passant que le Capitaine de frégate Defforges est le beau-frère de M. le Conseiller d'Etat Lagouëlle, Directeur du Contentieux et des Etudes législatives.

Le *Mulhouse* est arrivé jeudi matin à 8 h. 1/2. Il a salué la terre de 21 coups de canon auxquels a répondu la batterie du Fort Antoine. Il s'est amarré au quai de Plaisance. M. Castéran, Vice-Consul, et le Comte d'Aurelles de Paladine, Attaché au Consulat Général de France, sont montés à bord pour souhaiter la bienvenue au Commandant et à ses Officiers.

Le Capitaine de frégate Defforges, accompagné du Lieutenant de vaisseau Cornet s'est rendu au Consulat Général de France où il a été reçu par M. le Baron Pieyre. Celui-ci, accompagné de M. le Vice-Consul Castéran, l'un et l'autre en grande tenue, ont immédiatement rendu sa visite au Commandant du *Mulhouse*.

Ces personnalités sont ensuite allées s'inscrire au Palais. Puis elles ont fait visite à S. Exc. le Ministre d'Etat en l'Hôtel du Gouvernement et ont déposé leurs cartes à la Présidence du Conseil National et à la Mairie de Monaco.

Dans l'après-midi, M. Alexandre Taffe, Président, et les Vice-Présidents du Comité sont allés saluer, à bord du *Mulhouse*, le Capitaine de frégate Defforges.

Dans la journée, M. le Maire de Monaco a fait offrir une certaine quantité de vin destiné à l'équipage.

S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, a rendu, vendredi matin, à 11 h. 45, la visite qui lui avait été faite la veille par le Commandant Defforges.

La salve d'artillerie réglementaire a été tirée en l'honneur du Représentant du Gouvernement Princier.

Un déjeuner a été offert, à l'Hôtel de Paris, à midi et demi, par le Comité de Bienfaisance, en l'honneur du Commandant et des Officiers du *Mulhouse*.

M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, présidait, ayant à sa droite S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, et, à sa gauche, M. Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National, remplaçant M. Eugène Marquet, empêché par son deuil récent.

En face de M. le Consul Général, M. Taffe, Président du Comité de Bienfaisance, avait à sa droite M. le Secrétaire d'Etat Roussel-Despierrez et, à sa gauche, le Capitaine de frégate Defforges, commandant le *Mulhouse*.

Au nombre des convives figuraient deux sous-officiers et deux marins du *Mulhouse*.

Au champagne des toasts furent portés par M. le Consul Général de France, par S. Exc. M. le Ministre d'Etat, par M. le Comm. Biondelli, le nouveau Consul d'Italie à Monaco, par M. Alex. Taffe, Président du Comité de Bienfaisance, et par le Commandant du *Mulhouse*.

Le Capitaine de frégate Defforges, le Capitaine de corvette Couillaud, commandant en second, et l'Ingénieur-Mécanicien principal Bouisson ont été reçus au Palais et présentés, vendredi, à 6 h. 1/2, à S. A. S. le Prince Souverain par le Baron Pieyre, Consul Général de France.

Le lendemain, samedi, le Prince Louis II a également reçu dans la matinée M. le Docteur Vivant, Président de la Chambre Consultative, Président de l'Union des Intérêts français, Président de la Société Médicale, et lui a remis les insignes d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

A 10 heures du matin, M. le Maire de Monaco a rendu visite au Commandant Defforges. Celui-ci a reçu, vers 4 heures de l'après-midi, la visite de S. G. Mgr l'Evêque, accompagné du R. P. de Waubert, Chancelier de l'Evêché.

Le soir, a été donnée, sous le Haut Patronage du Prince Souverain, la représentation de gala au bénéfice de la caisse de secours du Comité.

L'atrium et la salle du théâtre avaient été somptueusement décorés et illuminés par les soins de la Société des Bains de Mer dont le concours est toujours acquis aux œuvres de bienfaisance.

S. A. S. le Prince Souverain, en tenue de général français et portant les insignes de Grand-Croix de la Légion d'honneur, LL. AA. SS. la Princesse

Héréditaire et le Prince Pierre ont été salués, à l'entrée particulière conduisant à la Loge Princière, par M. le Baron Pieyre, Consul Général de France; M. Alexandre Taffe, Président, et les Membres du Comité de Bienfaisance. Etaient également présents à l'arrivée de Leurs Altesses Sérénissimes, S. Exc. le Ministre d'Etat; M. Biondelli, Consul d'Italie; M. le Capitaine de frégate Defforges. Un exemplaire de luxe du programme décoré par Mathis a été remis à S. A. S. le Prince et une corbeille d'œuillets offerte à S. A. S. la Princesse Héréditaire.

A l'entrée de la Famille Princière, toute la salle s'est levée et l'orchestre a joué l'*Hymne Monégasque*, puis la *Marseillaise*.

Leurs Altesses Sérénissimes recevaient dans Leur loge : le Baron Pieyre, Consul Général de France; M. Biondelli, Consul d'Italie; M. le Préfet des Alpes-Maritimes et M^{me} Benedetti; le Capitaine de frégate Defforges, commandant le *Mulhouse*; le Capitaine de corvette Couillaud, commandant en second; l'Ingénieur-Mécanicien principal Bouisson; le Général Saramito, commandant le secteur fortifié des Alpes-Maritimes; S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre plénipotentiaire de S. A. S. le Prince en France; M^{me} Frampton; M. le Comm. Pittalis; M^{me} la Comtesse Gastaldi et M^{me} Jean Bartholoni, Dames d'honneur de S. A. S. la Princesse Héréditaire; M^{lle} C. Bartholoni; M. A. Fuhrmeister, Directeur du Cabinet civil; le Général Roubert, premier Aide de camp; le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance de S. A. S. le Prince Souverain.

Dans la loge du Ministre d'Etat, se trouvaient S. Exc. M. Piette; M^{lle} Desprès; M. Castéran, Vice-Consul de France; M. Taffe, Président du Comité; M^{lle} Taffe; le Lieutenant-Colonel Charreyre, Chef d'Etat-Major du groupe fortifié de Nice; le Commandant Daguerre, commandant le front de mer; le Comte d'Aurelles de Paladine, Attaché au Consulat Général de France, et la Comtesse d'Aurelles de Paladine; le Lieutenant de vaisseau Cornet; le Médecin de 1^{re} classe Maubourguet; l'Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Venni; l'Enseigne de vaisseau de 2^e classe Michaud; l'Ingénieur-Mécanicien de 3^e classe Le Pris; l'Ingénieur-Mécanicien de 3^e classe Page.

Dans la loge de la Municipalité, on notait : le Maire de Monaco et M^{me} Médecin; le Capitaine de Serres de Mesplès, commandant les Carabiniers de S. A. S. le Prince; le Capitaine Bellon, du 94^e R. A. M., et M^{me} Bellon; le Capitaine Pebre du 24^e B. C. A.; le Capitaine Toulorge du 22^e B. C. A.; les Lieutenants de vaisseau Gourvest et Thebaut; l'Enseigne de vaisseau Bossenec; le Commissaire de 2^e classe Borderies; l'Enseigne de vaisseau de 2^e classe Bougon; l'Ingénieur-Mécanicien de 3^e classe Guiol.

La salle fort élégante était occupée par les principales personnalités de la Principauté et des Colonies étrangères.

Le programme comportait la représentation d'*Obéron* et du deuxième acte de *La Fille du Régiment*. Elle a été très applaudie.

Un bal était donné en même temps dans la nouvelle Salle de Musique du Casino. Il a obtenu le plus vif succès et s'est prolongé jusqu'à près de 4 heures du matin.

Dimanche matin, à 11 heures, S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, accompagnés du Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance, Se sont rendus à bord du *Mulhouse* qui avait arboré le grand pavois.

Le Capitaine de frégate Defforges et le Capitaine de corvette Couillaud attendaient Leurs Altesses Sérénissimes sur le quai.

A la coupée, la Famille Princière a été saluée par le Baron Pieyre, Consul Général de France, entouré de MM. Castéran, Vice-Consul, et d'Aurelles de Paladine, Attaché au Consulat Général, en uniforme, et par les Officiers du bord en grande tenue. L'équipage était rangé à bâbord et à tribord. Le

pavillon Princiér a été hissé au mât d'artimon, un piquet en armes a rendu les honneurs et les clairons ont sonné « Aux champs ».

Le Commandant a présenté les Officiers à Leurs Altesses Sérénissimes qui leur ont serré la main. Il a ensuite prié S. A. S. le Prince Souverain et LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre de vouloir bien passer dans le salon du Commandant et accepter une coupe de champagne. Une gerbe d'œuillets rouges et blancs nouée d'un ruban aux couleurs monégasques a été offerte à S. A. S. la Princesse Héréditaire.

La visite a pris fin à 11 h. 1/2. Leurs Altesses Sérénissimes ont reçu au départ les mêmes honneurs qu'à l'arrivée, tandis qu'était tirée la salve de 21 coups de canon réglementaire.

A la suite de Sa visite, S. A. S. le Prince Souverain a chargé le Général Roubert, Son premier Aide de camp, de remettre au Capitaine de frégate Defforges, commandant le *Mulhouse*, la somme de mille francs pour l'amélioration de l'ordinaire des hommes d'équipage.

Dans l'après-midi, une très brillante réception a été donnée à bord du *Mulhouse* dont le Commandant Defforges et ses Officiers faisaient les honneurs avec la plus gracieuse courtoisie. On a dansé jusqu'à 7 heures du soir.

Lundi, M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, a offert un déjeuner intime, villa Germaine, en l'honneur du Commandant et des Officiers du *Mulhouse*, M. Castéran, Vice-Consul, et M. Taffe, Président du Comité de Bienfaisance, assistaient à ce déjeuner.

Avant de quitter la Principauté, le Capitaine de frégate Defforges, commandant le *Mulhouse*, est allé s'inscrire au Palais de Monaco, puis il a fait une dernière visite à S. Exc. M. le Ministre d'Etat et a déposé sa carte à la Présidence du Conseil National, à la Mairie et à l'Evêché.

Un peu avant l'appareillage, le Capitaine de frégate Defforges a reçu à bord du *Mulhouse* S. Exc. M. Piette, MM. le Baron Pieyre, Castéran et le Comte d'Aurelles de Paladine, avec lesquels il s'est cordialement entretenu quelques instants.

Le *Mulhouse* est sorti du port vers 4 heures de l'après-midi, salué par les nombreux curieux que son départ avait attirés sur les jetées et sur les terrasses de Monte-Carlo.

Le Capitaine de frégate Defforges, commandant le *Mulhouse*, a adressé à M. Alexandre Médecin, Maire, la lettre de remerciements suivante :

Monsieur le Maire,

Au moment de quitter avec mon navire l'aimable port de Monaco, je tiens à vous exprimer les sentiments de gratitude éveillés dans nos cœurs par les soins attentifs qui, sous votre haute direction, nous ont été prodigués par la Municipalité de Monaco.

Officiers, sous-officiers et marins du *Mulhouse*, nous n'oublierons pas les attentions de toutes sortes dont nous avons été l'objet pendant notre trop court séjour dans votre belle cité et nous désirons que vous trouviez dans ces modestes lignes, avec la sincérité de notre reconnaissance, les remerciements que nous dicte une si charmante courtoisie.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien transmettre ces remerciements à la Municipalité et agréer pour vous-même l'hommage de ma très respectueuse sympathie.

DEFFORGES.

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, avec LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, ont visité vendredi l'Exposition canine organisée par l'International Sporting Club, sous le Haut patronage de S. A. S. la Princesse Héréditaire.

S. A. S. le Prince Louis II, accompagné de Son Secrétaire particulier, M. Mélin, s'est rendu également à l'exposition dans la matinée de samedi.

Cette exposition était consacrée aux terriers et réunissait 112 magnifiques spécimens.

On a particulièrement admiré les deux fox-terriers à poils durs appartenant à S. A. S. la Princesse Héréditaire.

Le concours-présentation de chiens de luxe et d'agrément a occupé les journées de vendredi et de samedi.

La distribution des prix s'est faite samedi après-midi.

S. Exc. le Ministre d'Etat, accompagné de M. Gallèpe, Conseiller pour l'Intérieur, s'est rendu au Lycée à 11 h. 30, mardi matin, pour remettre, en présence de M. Jantet, Directeur, à MM. Clément, Professeur de Mathématiques, Guillain, Professeur d'Allemand, et l'Abbé Milbau, Professeur d'Instruction religieuse, le diplôme et les insignes du grade d'Officier de l'Instruction Publique qui vient de leur être conféré par le Gouvernement de la République Française.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

On a écouté avec le plus grand plaisir et le plus vif intérêt, lundi dernier, M. Vander Moëse, avocat à Bruxelles, qui parlait des poètes et romanciers français de Belgique.

Le conférencier n'a pas craint d'aborder avec franchise le problème toujours brûlant du bilinguisme et il a sans hésitation pris chaleureusement parti en faveur de la langue et de la culture françaises. Il a mis au service d'idées que nous ne pouvons trouver qu'extrêmement justes et sensées, une vibrante et émouvante éloquence. Il a montré l'inanité des efforts tentés pour créer une littérature spécifiquement flamande, qui ne pourrait aboutir qu'à fonder une sorte de régionalisme sans avenir. La Belgique n'est certes pas une simple expression géographique, une création arbitraire de la diplomatie. C'est une nation. Les races qui la composent ont un caractère fortement marqué. Elles peuvent imprimer à leur littérature, comme elles ont imprimé à leur art, un caractère national, et ce caractère, le conférencier le dégagera des œuvres qu'il aura à examiner. Mais elles ne sauraient employer utilement d'autre moyen d'expression que la langue française qui, seule, permet à leurs écrivains de se faire entendre au delà de leurs frontières, ni rejeter l'influence de la culture française à laquelle les rattachent les liens de la race et de l'histoire.

M. Vander Moëse fait ensuite, tantôt avec humour, tantôt avec émotion, une très instructive et attachante leçon d'histoire et de critique littéraire. Rappelant que les Belges sont avant tout des peintres, qu'ils ont donné au monde une des plus grandes écoles de peinture et que cette école se distingue profondément des écoles voisines, de l'école hollandaise notamment à laquelle elle s'oppose presque trait pour trait, il a montré l'influence de la peinture sur la plupart des écrivains et la persistance dans leur œuvre des caractères spécifiques des maîtres de la couleur.

Il a également souligné les deux tendances en apparence contradictoires qu'on relève chez presque tous les auteurs : un profond attachement au sol natal qui s'exprime surtout dans leurs premières œuvres, et un goût de l'aventure, un désir d'au delà, une âme mondiale qui inspirent les productions de leur maturité.

En terminant, M. Vander Moëse s'est spirituellement excusé d'avoir fait une énumération incomplète. Ce qu'il a dit a suffi néanmoins à faire toucher du doigt le magnifique développement de la littérature belge de langue française et les originales et fécondes richesses qu'elle apporte au fond commun.

D'unanimes applaudissements ont salué la péroraison de l'éloquent conférencier, témoignant à la fois du plaisir que l'auditoire avait pris à l'entendre et des sympathies que le sujet qu'il avait si heureusement traité, avaient trouvées dans le cœur de tous.

M. Pauchard, professeur d'histoire au Lycée, a fait, la semaine passée, une conférence sur la Bretagne.

M. Pauchard a commencé son exposé par des considérations sur le caractère géologique et les conditions climatiques de cette province.

Il a dépeint en termes pittoresques l'aspect de la Bretagne orientale, ou pays gallo, et de la Bretagne bretonnante qui s'étend à l'ouest de la presqu'île; de l'intérieur des terres ou ar-coat et de la côte ou ar-mor. Il a complété sa description par la lecture de vers de Heredia, de Brizeux et de Le Braz.

Il a étudié ensuite le caractère de la race bretonne et rappelé les grands noms qui l'ont illustrée; dans les lettres, Chateaubriant, Lamennais, Renan; dans les armes, Du Guesclin, Cartier, Duguay-Trouin, Surcouf, Cambronne, Lamoricière. Il a rappelé les luttes épiques soutenues contre les Anglais par les malouins qui ne se laissèrent jamais réduire, et cité un mot de Michelet : aux heures les plus sombres, il

s'est toujours trouvé « des poitrines et des têtes bretonnes plus dures que le fer de l'étranger ».

Il a terminé en montrant un autre aspect du caractère breton, sa rustique et franche gaieté, et lu un poème rabelaisien de Frédéric Le Guyader qui a déchaîné l'hilarité générale.

De belles projections dues à la collaboration de M. Tournay et trois films ont illustré cette belle conférence qui fut applaudie par une salle comble.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Le Chevalier à la Rose.

Au cours de la précédente saison d'opéra, *Le Chevalier à la Rose* obtint, ici, un succès retentissant. Après Monte-Carlo, l'ouvrage de Richard Strauss fut représenté à Paris et n'y fit pas merveille. Faut-il attribuer ce quasi-échec aux faiblesses de l'interprétation; chercher dans les extrêmes complications du travail instrumental et harmonique, inhérentes au *faire* musical du compositeur allemand, les raisons de cette chute d'estime; expliquer, soit par la fatigue du genre cher à Strauss, soit par un besoin de simplicité et de clarté, les froideurs du public? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre de façon satisfaisante. On a tellement mésusé, depuis quelques années de la mathématique sonore, de la trituration orchestrale, multiplié et exagéré les miracles du métier, usé des dissonances et des accouplements de timbres, inattendus, tellement abusé des modulations et des désordres rythmiques, on a tant raffiné l'étrange et l'inouï que la complaisance des auditeurs est peut-être à bout et que les plus indulgents, à la fin excédés par le martyr imposé à leurs oreilles, en arrivent à souhaiter autre chose. Mais nous sommes là dans le domaine des suppositions et rien ne prouve que le frais accueil fait à Paris au *Chevalier à la Rose* n'est pas plus un accident qu'un indice. Mieux vaut se garder de tirer aucune conclusion une mésaventure comme il s'en produit souvent au théâtre — mésaventure qui n'atteint en quoi que ce soit la valeur de l'œuvre de Richard Strauss.

Ayant parlé abondamment, il n'y a pas longtemps, du *Chevalier à la Rose*, nous ne répéterons pas que cette comédie musicale, où les temps de valse sévissent avec continuité et autorité, est poétique, amoureuse, fantaisiste, d'une drôlerie tournant volontiers à la farce et que, dans sa partition, Strauss n'a rien abandonné du génie de la complication qu'il possède comme pas un compositeur et qui lui constitue une personnalité si tranchée et si personnelle. Cette œuvre, où prime la force instrumentale, débordé de mouvement, de vie pittoresque et de couleur; délicieuses et neuves y sont les combinaisons harmoniques. Et quelle habileté déploie le musicien pour habiller et masquer la vulgarité de certains motifs! Et quelle splendeur dans la manipulation de l'orchestre. Et avec quelle savoureuse maîtrise sont amenés, amenés, cajolés les fameux temps de la valse, tant chérie des Viennois, se balançant voluptueusement parmi les instruments? Cela tient du prodige.

M. Vanni-Marcoux, artiste complet et parfait, reste ce qu'il était l'autre année: un extraordinaire et inimitable baron Ochs Lerchenau. On ne peut être plus fin, plus spirituel, plus divertissant et de meilleur goût dans la bouffonnerie que ce comédien-chanteur, de flexible et magistral talent, passant du sévère au plaisant avec une aisance incroyable: Tantôt Tzar impressionnant d'humanité et d'une particulière violence dramatique, tantôt fantoche grandiloquent, pompeux, solennel, naïf, libidineux et gros de ridicule. M. Vanni-Marcoux, qui a fait du baron une ganache épique, fut la grande joie du *Chevalier à la Rose* — et de la soirée. Sans lui, qu'aurait été la représentation?

Mme Dalla-Rizza interpréta le frais et joli rôle d'Octave avec les moyens qui lui sont propres. Elle chanta en italien et à l'italienne; on l'applaudit énormément.

Mmes Gauley, Beaujon, Dubois-Lauger, Bilhon, Dantin, Malzac, Orsoni, Rossignol, Philippon, Rosa, MM. Dubois, Tilkin-Servais, Filhon, Lubin, Régis, etc., se firent apprécier comme il convenait.

Nulle remarque nouvelle à faire concernant les décors, les costumes et la mise en scène.

L'orchestre, d'importance capitale dans le *Chevalier à la Rose*, et que dirigeait M. Victor de Sabata, ne donna prise à aucune critique.

Le succès fut des plus vifs.

Obéron.

« Las, épuisé par les efforts et les tourments de son « *Euryanthe*, il s'enfonça dans les coussins moelleux « d'un fabuleux rêve oriental; avec le cor enchanté « d'Obéron, il exhala son dernier souffle. »

Ainsi parle Richard Wagner de Charles-Marie de Weber et de l'ouvrage suprême qu'il composa pour la capitale de l'Angleterre — ouvrage qui laissa le public londonien déplorablement froid, sérieux et morne. Cet insuccès immérité et cruel fut même la cause déterminante de la mort de Weber.

Par une imagination toujours en éveil, par la force et la grâce poétique de l'inspiration, par un sentiment très vif de la nature, par une extraordinaire sensibilité, par une puissante et subtile compréhension du fantastique, tantôt sombre et diabolique, tantôt souriant, éthéré et enchanteur, par le pittoresque et intense coloris de sa musique, par une franchise d'originalité qu'aucun compositeur ne posséda au même degré que lui, Weber occupe un des premiers rangs parmi les plus grands maîtres de la musique dramatique. C'est assurément le plus illustre musicien romantique et descriptif de l'Allemagne. En son œuvre chantent toutes les voix de la nature. Et l'on peut avancer que, de tous les assembleurs de notes, nés au pays du Rhin, nul n'eut plus d'affinité intime avec le tempérament populaire Germain.

Wagner n'avait donc pas tort quand il affirmait que Weber « avait soufflé à la musique scénique une belle et chaude vie » et, lorsque voulant caractériser les conceptions musicales du génial Weber, « dont le *lied* plein d'âme est le fondement », il constatait que « l'ensemble « ressemblait à une grande ballade émouvante qui, mise « en œuvre avec les plus nobles ornements de l'art « romantique le plus neuf, chantait de la façon la plus « caractéristique la vie intime, si pleine d'imagination « de la nation allemande ».

L'œuvre de Weber est assez diverse. Le musicien s'est essayé un peu dans tous les genres: messe solennelle, sonates pour piano, trios pour violon (qu'il brûla, ne les trouvant pas dignes de lui), symphonies, cantates, ouvertures, chœurs, sans oublier *l'Invitation à la valse*, *le Croise*, *la Dernière pensée*, morceaux d'une inspiration mélancolique et délicieuse. C'est dans l'opéra que devait le plus magnifiquement s'affirmer la personnalité de Weber; c'est dans l'opéra que le compositeur devait fournir la preuve la plus éclatante de son génie et de sa grandeur.

Après avoir écrit, à treize ans et demi, son premier opéra: *la Fille des bois* (qu'il remania ensuite pour en faire *Silvana*); après avoir donné au théâtre: *Peter Schmoll et ses voisins*, *Rubezahl* (qu'il ne signa pas), Abou-Hassan, il enrichit la scène lyrique, en outre de l'acte de *Préciosa*, de trois ouvrages admirables et dominants: *Le Freyschutz*, *Euryanthe*, *Obéron*.

Nous ne parlerons ni du *Freyschutz*, qui est l'œuvre-type de Weber et l'un des plus radieux chefs-d'œuvre de la musique dramatique, ni de la superbe *Euryanthe* qui ne fut pas étrangère à la conception de *Lohengrin*. N'ayant pour l'instant qu'à nous occuper d'*Obéron*, nous nous en tiendrons à ce merveilleux ouvrage qu'emplissent le bruissement léger du vol des Elfes et les sons étouffés du cor de l'inconstant et jaloux époux de la reine des fées.

Le sujet d'*Obéron* est un sujet féérique. Mais la féerie qui s'épanouit dans le livret n'a qu'une parenté fort éloignée avec la féerie aérienne et ailée du *Songe d'une nuit d'été*.

Ce ravissant Crépuscule qu'est la féerie, plein de mignons prodiges et de charmants prestiges, où la Fée plane dans l'éther et le Sylphe voltige dans l'air, où le Lutin gambade sur le sol, et le Gnome rôde sous terre, — ce ravissant crépuscule, né de l'invention populaire pour combler le vide existant entre la lumière du ciel et les ténèbres de l'enfer, relève de la fantaisie la plus pure. C'est l'exquis appoint de l'imagination populaire à la tradition sacrée.

Dans l'indéfini royaume féérique il ne faut s'étonner de quoi que ce soit. Les disputes du monarque et de sa moitié bouleversent l'ordre des saisons; le printemps, l'été, l'automne et l'hiver changent leur livrée habituelle; le monde déconcerté ne parvient plus à s'y reconnaître. Les moindres querelles d'Obéron et de Titania sèment à ce point l'effroi que les Sylphes, ne sachant où se cacher, se glissent dans les glands des chênes et s'y blotissent frissonnant de peur. Par contre, quand la nature s'endort, que tout est calme dans les vallées semées de primevères emperlées de rosée, les petits esprits, quiéts et heureux, se nichent sous les ombrelles des champignons pour écouter sonner le couvre-feu et se garantir des blancs rayons de la lune... La féerie est toute poésie et toute grâce.

La fable de Wieland, qui alimente l'intérêt du livret, est empruntée au roman de *Huon de Bordeaux*. Elle fut arrangée à la façon anglaise par un librettiste du nom de Planchet. Mieux vaut convenir que l'originalité en est un peu tirée. Et il faut reconnaître que, depuis l'apparition d'*Obéron*, tant de libertés ont été prises envers le livret de cet opéra, on l'a tant remanié et tripoté, que sa trame a perdu beaucoup de sa physionomie, sinon de sa signification primitive. Ce qui en subsiste se réduit à peu près à ceci: Obéron et Titania sont en disputes constantes; Titania défend la cause des femmes, Obéron celle des hommes. Une nuit, les deux époux s'étant querellés plus qu'à l'ordinaire, Obéron, au comble de l'exaspération, quitte Titania en annonçant qu'il ne pardonnera et ne reviendra que s'il se trouve quelque part sur la terre deux amants assez épris et assez sûrs d'eux-mêmes pour ne pas tomber dans les pièges tendus à leur vertu et à leur fidélité. Clause bizarre, non dépourvue d'ironie, certainement. Mais les êtres féériques ont des idées qui ne ressemblent pas toujours, aux idées ayant cours parmi les éphémères de la commune humanité.

Grâce au leste et espion Puck, esprit ingénieux s'il en fut, tout s'arrange. Le subtil drôle, à l'aide d'un songe qu'il envoie, en France, au Chevalier Huon de Bordeaux, et, à Bagdad, à la fille du Calife, Rezzia, finit par réunir Huon et Rezzia. C'est l'affaire de quelques instants, car dans la féerie, les difficultés ne comptent pas: Tout arrive parce que tout doit arriver.

Comme il est indispensable que Huon et Rezzia gagnent leur bonheur et, aussi, que la pièce dure plusieurs actes, événements et catastrophes se succèdent. Jeté en prison, le couple s'évade et s'embarque sur un navire. Huon est sur le point de succomber au désir d'amour quand une tempête éclate; le vaisseau sombre; Rezzia est jetée sur un rocher désert. Des pirates barbares s'emparent de la naufragée et la vendent au Bey de Tunis, qui se prend d'une violente passion pour sa captive. Rezzia repousse avec horreur les propositions du Bey. Huon, qui était on ne sait où, est repêché par Puck et ramené auprès de Rezzia. Le Bey aime si peu à voir un étranger s'introduire dans son harem qu'il condamne incontinent Huon à subir le supplice du pal... Obéron, estimant alors, que les deux amants ont été assez malmenés, qu'ils ont suffisamment fait preuve de constance en repoussant toutes les séductions et en bravant tous les périls, embouche son cor enchanté. Immédiatement, le Bey, le chef des eunuques, les gardes du harem, les hommes, les femmes se mettent à danser, virevolter, cabrioler, tourbillonner sans pouvoir s'arrêter. Enfin, sur un coup de tam-tam, la foule de ces tourneurs éperdus tombe à terre. Le souverain du royaume féérique proclame que Huon et Rezzia sont dignes l'un de l'autre, méritent d'être à jamais heureux. Et Obéron et Titania, réconciliés, pour quelques temps, s'élèvent radieusement dans l'azur.

Telle est l'affabulation primordiale en ses lignes principales. La version offerte au Théâtre de Monte-Carlo s'en écarte sensiblement. Après tout il y a beau temps qu'on lacère le livret d'*Obéron*. Un peu plus un peu moins ce n'est pas là une affaire.

Weber, en son *Freyschutz*, ayant exprimé tout le sombre fantastique de la plus naïve et diabolique légende, ambitionna, en son *Obéron*, de rendre le fantastique souriant et gracieux de la poétique féerie. La musique d'*Obéron* est à la fois dramatique et d'un charme adorable. La mélodie populaire s'y épanouit moins largement que dans le *Freyschutz*; elle se trahit pourtant, de ci de là, en phrases joliment développées, imprégnées de sentiment intime. Le frisson est doux et mystérieux; la rêverie pleine d'enchantement.

Des vingt morceaux qui composent la partition, lequel choisir de préférence à l'autre? On est embarassé devant pareille profusion de richesses d'invention et d'inspiration. Que dire de la superbe *ouverture*, selon un maître immortel « l'un des plus beaux exemples de *fantaisie dramatique* »? Que dire du suave chœur des génies chanté autour du lit où sommeille Obéron? Et l'air de si fière allure de Huon? Et la marche si curieuse des gardes du sérail? Et la scène d'une incomparable grandeur dramatique de Rezzia sur le bord de la mer? Et l'exquis chant des nymphes et le chœur dansé des esprits? Et l'air de Fatime? Et le duo, et le trio, et le quatuor, et le chœur de la séduction, unique en son genre? Et... mais nous allons mentionner toutes les pages de cette musique essentiellement colorée, mélodieuse, orchestrée à miracle — ouvrage où le surnaturel se mêle si harmonieusement au monde matériel.

La musique d'*Obéron* est un délice. Nulle brutalité: du goût et de la distinction partout. La connaissance de l'art des sons est parfaite. Et, ainsi que le fait observer

l'un des plus convaincus admirateurs de Weber, à aucun endroit de l'œuvre « ne se trouve un effet sans but, un accent non motivé ».

Tel qu'il fut conçu, voulu et réalisé, *Obéron* est un chef-d'œuvre.

Pourquoi diable, au lieu de se conformer religieusement à la pensée de Weber, se permet-on parfois de la travestir et, ajoutons, de l'amoindrir en en modifiant les lignes, en n'en suivant pas les injonctions souveraines ? Pourquoi porter atteinte à l'équilibre de l'œuvre en changeant de place les morceaux, en ajoutant des ballets où Weber n'avait pas jugé utile qu'il y en eût ? Même empruntée à *Euryanthe*, la musique des ballets est déplacée et incongrue dans *Obéron*.

Obéron, dans la version, qui a été offerte ici, et qui constitue un spectacle fastueux, a fait un plaisir extrême.

Il est des charmes auxquels on ne peut se soustraire. Le charme de Weber est de ceux-là. Encore que meurtri, il opère. La puissance du génie a quelque chose d'intangible.

Les rôles d'*Obéron* avaient pour titulaires : MM. Maisson, Fillon, Lafont, Huberdeau, Mmes Beaujon, Gauley, Courso et M. Lubin. Ces chanteurs ne faillirent pas à leur tâche, qui, pour quelques-uns n'était point mince. Ce serait manquer d'équité que de ne pas rendre hommage à la vaillance et à la conscience dont ils firent preuve pour se rendre dignes de l'honneur qui leur était départi d'interpréter les personnages d'un chef-d'œuvre. Compliments à tous.

Décors magnifiques, mise en scène adroitement réglée. costumes brillants ; en somme, présentation excellente.

Les divertissements ne chôment pas ; il y en a presque à tous les tableaux,

Aimez-vous les ballets ? on en a mis partout.

Citer les noms des ballerines et danseurs qui déployèrent leurs grâces et multiplièrent leurs bonds, est difficile. Bornons-nous à un éloge en bloc.

L'orchestre, dirigé magistralement par M. Léon Jehin, réunit tous les suffrages. Les chœurs justifiaient leur réputation.

Les applaudissements crépitaient sans discontinuer pendant la représentation d'*Obéron*.

La Fille du Régiment Deuxième acte.

Après *Obéron*, on a joué le second acte de la *Fille du Régiment*.

La Fille du Régiment auprès d'*Obéron*, c'est la platitude à côté de la splendeur.

Dans l'opéra-comique de Donizetti, on a beau chanter, et comment ! « Salut à la France ! », ce qui est un appel à l'enthousiasme des âmes françaises ; on a beau agiter en scène le drapeau aux trois couleurs... On ne sort pas de la banalité. Une élucubration quelconque, sonnante le toc, et relevant de l'art du Café Concert, ne suffit pas pour célébrer, exalter et glorifier un noble et héroïque pays. Il faut l'accent mâle, ardent et fort du génie ; il faut l'accent grandiosement émouvant d'une *Marseillaise*.

L'acte de Donizetti, considérablement émondé de dialogue et raccourci de scènes, égrèna ses mesquineries mélodiques. Mais combien ces vulgarités ont perdu de l'attrait qui les faisaient chérir autrefois ! Le temps a opéré de cruels ravages dans ces mièvreries d'une fade sentimentalité, que ne relèvent guère les accès de faux-patriotisme surgissant à tous les coins de l'action.

Autant des opéras-comiques comme *le Pré aux Clercs*, *la Dame Blanche*, *Zampa*, *Richard cœur de lion*, *Fra Diavolo*, *le Domino noir*, *Philémon et Baucis*, *Lalla-Roukh*, ont conservé de fraîcheur, en dépit de leur âge, autant des machines du genre de *la Fille du Régiment* (très inférieure à *la Fille du Tambour-Major* d'Offenbach) sont devenues fastidieuses. Leurs frédons n'amuse plus, tant ils sont d'une insignifiance navrante. Et si, par aventure, on s'oublie à les applaudir, il y a dans l'applaudissement qu'on leur octroie plus d'étonnement et de résignation que de satisfaction, si maigre soit-elle.

Madame Yokovleva s'est taillée un succès véritable en lançant à pleine voix le « Salut à la France » et en risquant des *mi ténéraires*.

Mme Dubois-Lauger, M. Fillon, Lafont et le divertissant Maury tenaient les divers personnages de l'acte de Donizetti.

La soirée se termina au milieu d'une tempête de bravos.
A. C.

L'ARGUS*, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française.

Etude de Me Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
3, avenue de la Gare.

VENTE

Le mardi 29 mars 1927, à 14 heures et jours suivants, dans la salle des fêtes du Park-Palace, sise à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques, de divers meubles et objets mobiliers, tels que : faïences, porcelaines anciennes, tableaux anciens, aquarelles, dessins, bronzes et objets d'art, meubles et sièges divers, tapisseries d'Aubusson, broderies, tapis d'Orient, etc.

Au comptant, 5 % et 17 % en sus des enchères.

L'huissier : SOCCAL.

Exposition : Dimanche 27 et lundi 28 mars.

Deuxième Avis

M. Antoine BRETAGNA a vendu à Mme Geneviève de DOUHET trois voitures de place portant les numéros 142, 73, 131.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, 4, rue du Mont-Agel, Beausoleil.

AVIS

La Société Civile des Porteurs d'Obligations de la Société Anonyme Auto-Riviera informe les porteurs d'obligations que le second tirage au sort, prévu aux Statuts de cette Société, pour l'amortissement de 232 obligations, aura lieu au siège social, rue des Lilas, à Monte-Carlo, le samedi 23 avril prochain, à dix heures du matin.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code
de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 26 mars 1927, enregistré, le nommé GIAMBELOTTI (Italo-Giuseppe-Nazzareno), né à Vintimille, le 3 juillet 1908, journalier, ayant demeuré à Monaco, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 26 avril 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol ; — délit prévu et puni par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
(Signé :) HENRI GARD.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code
de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 26 mars 1927, enregistré, le nommé KAESER, dit Kayser, (Théophile), âgé de 33 ans, né à Schrinach ou Scheinach (Suisse), employé d'hôtel, ayant demeuré à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes), *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître personnellement, le mardi 26 avril 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance ; — délit prévu et puni par l'article 406 du Code pénal.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
(Signé :) HENRI GARD.

Les Annales

Avec sa maîtrise habituelle, le docteur Gustave Le Bon étudie dans les *Annales* la genèse des opinions et des illusions sur la valorisation des monnaies ; Gérard Bauer analyse la nouvelle pièce de Bernard Shaw : *La Grande Catherine* ; Tancred Martel donne un amusant conte : *Une Vengeance de Frédérick Lemaître*, et les quatre pages illustrées sont consacrées au centenaire de Beethoven, avec de remarquables pages de Camille Mauclair, G. Huisman et Henry Bordeaux. Partout en vente, le numéro : 1 franc.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Mardi 19 Avril 1927, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17 Avril 1926 ;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; quitus à donner à des Administrateurs ;
- 5° Situation des affaires sociales, extensions en cours et en projet ;
- 6° Application des bénéfices ; fixation du dividende ;
- 7° Ratification de nominations d'Administrateurs ;
- 8° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 9° Ratification du choix fait par le Conseil d'Administration pour trois exercices, de l'Administrateur-Délégué ;
- 10° Ratification de Conventions (Achat et cession de droits et propriétés) ;
- 11° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou *ès-qualité* avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 12° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Société Anonyme Immobilière Italienne de Monaco

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Immobilière Italienne de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 20 avril 1926, au siège social, 9, rue du Port, à 10 heures du matin.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des comptes, s'il y a lieu, et quitus aux Administrateurs ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination d'Administrateurs ;
- 6° Nomination des Commissaires aux Comptes ;
- 7° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société.

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, peuvent assister à cette Assemblée, où s'y faire représenter.

Les propriétaires d'actions au porteur devront, pour y assister, déposer dans les Caisses de la Société Immobilière Italienne, huit jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, les récépissés de leurs titres.

Le Conseil d'Administration.